

Le Renard roux (*Vulpes vulpes*)

☛ Tableau de synthèse

Tableaux de chasse	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none"> • Enquête tableaux de chasse effectuée auprès des détenteurs de droit de chasse. • Enquête nationale tableaux de chasse à tir. • Relevés annuels de capture. 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 circuits destinés au suivi du Lièvre mais permettant aussi d'apporter des informations sur le Renard. • Subventions pour le financement de pièges. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégâts occasionnés par l'espèce. • Observateurs de terrain.

☛ Historique et présentation

Le Renard, bien connu des ruraux pour les épidémies de galle qu'il transmet et pour les dégâts qu'il occasionne sur les activités humaines, peut être classé nuisible annuellement sur tout ou partie du département. Sa régulation assurée par les piégeurs agréés n'a jamais remis en cause le devenir de l'espèce. Ce petit carnivore très destructeur sur les élevages a un rôle majeur dans la régulation des micromammifères.

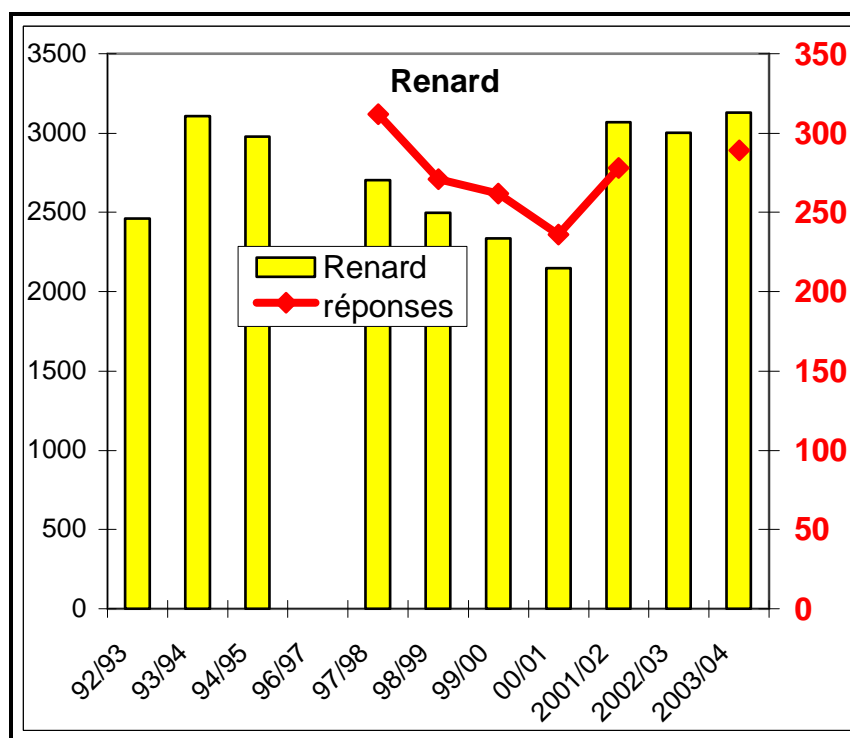
A l'heure actuelle, il est l'un des vecteurs majeurs de l'échinococcose, maladie mortelle pour l'homme dont aucun cas n'a été relevé dans le département de l'Ardèche jusqu'en 2008.

☛ Prélèvements

L'enquête départementale effectuée auprès des détenteurs du droit de chasse prend en compte les individus prélevés et une partie des animaux pris au piège. Les informations du tableau ci-dessous excluent les captures effectuées par les piégeurs, les relevés annuels étant directement adressés aux services de la DDAF.

L'enquête nationale, ne comptabilisant que les prélèvements à la chasse, sous-estime certainement le prélèvement global de l'espèce. La comparaison des 2 enquêtes sur la saison 98/99 indique pourtant des résultats très cohérents avec un tableau de 2500 individus bien que des détenteurs ayant déclaré un tableau de chasse aient indiqué une orientation à la baisse, et que la distinction entre piégeage et tir n'ait pas dû être effectuée. Néanmoins, nos données sont très proches de la réalité.

Le graphique des prélèvements permet de constater une certaine fluctuation des effectifs prélevés variant entre 2203 et 3131 sur les 11 dernières années. En 1983/1984, l'enquête nationale avait permis d'estimer le tableau à 3100. La comparaison des cartographies de prélèvements ne traduit pas de réelle tendance à l'échelle du département. En 93/94, une importante zone blanche apparaît dans les Cévennes, c'est très certainement dû à un problème dans la récolte des données.



Prélèvement de Renards en Ardèche (enquête départementale)

☞ **Les facteurs agissant sur le devenir de l'espèce**

Les facteurs défavorables	Les facteurs favorables
<ul style="list-style-type: none">- L'intensification agricole sur les zones de plaines.- L'utilisation de Bromadiolone.- La destruction du bocage.- La fermeture du milieu.- Les nouvelles pratiques agricoles.	<ul style="list-style-type: none">- La limitation de l'utilisation de Bromadiolone- Les mesures agri environnementales.

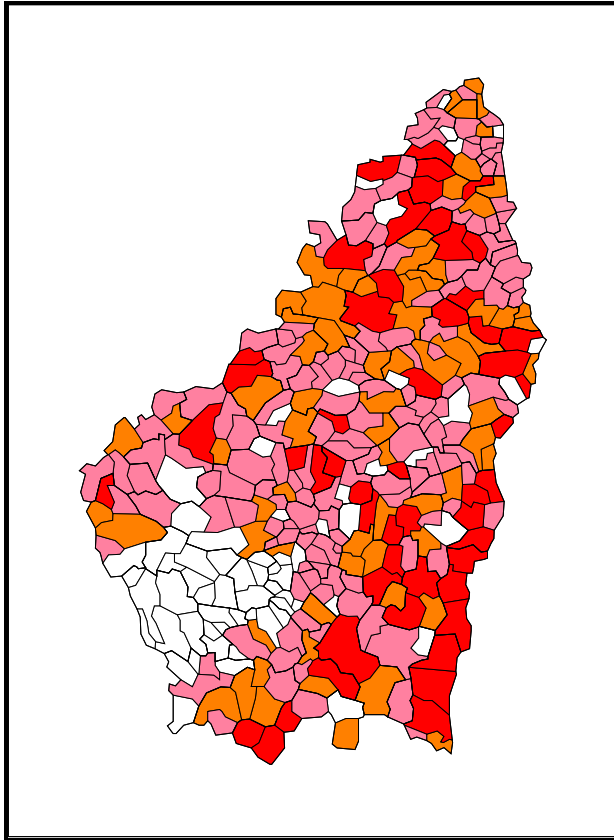


Tableau Renard
1993/1994

Blanc : 0
 Rose : 1-10
 Orange : 11-20
 Rouge : 20-54

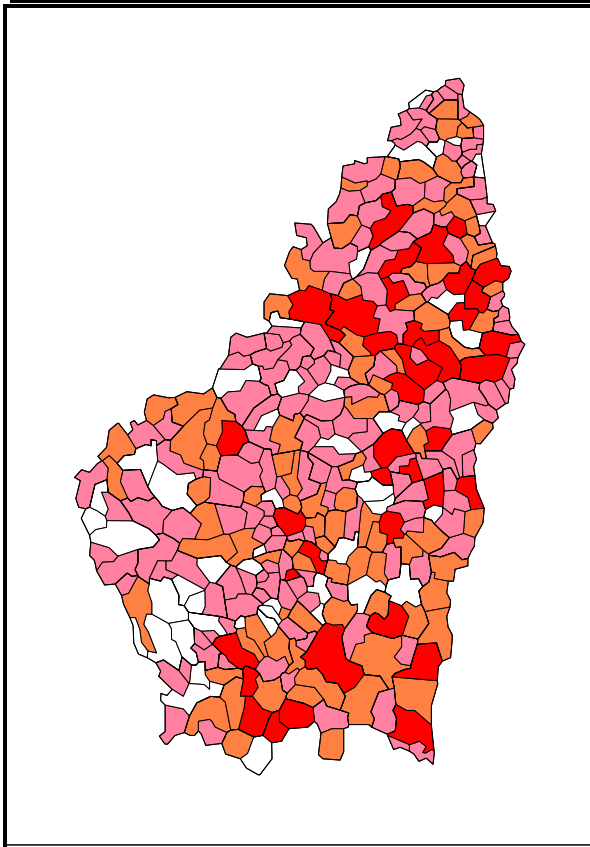


Tableau Renard
2003/2004

Blanc : 0
 Rose : 1-10
 Orange : 11-20
 Rouge : 20-76

☛ **Evolution**

Les prélèvements correspondent à l'évolution de la population et présentent une relative stabilité, voire une augmentation sur le Sud de l'Ardèche. Ce constat est confirmé lors des différents comptages nocturnes effectués dans le cadre des IKA Lièvre.

☛ **Répartition**

Le Renard est présent sur la totalité du département.

☛ **Actions de régulation de l'espèce**

✓ **Actions réglementaires**

La régulation de l'espèce Renard peut se faire en qualité de gibier par la chasse de septembre à fin février, puis selon son classement comme espèce susceptible d'être nuisible par battues administratives, piégeage, et par tir effectué par des personnes assermentées.

✓ **Actions techniques**

Le suivi spécifique départemental réalisé en faveur de l'espèce par la récolte des données de prélèvements et de l'abondance permet d'apporter des informations départementales sur son évolution. L'espèce est stable.

✓ **Actions financières**

Dans le cadre d'une régulation autorisée et pour minorer les nuisances que l'espèce occasionne, des aides sont apportées aux détenteurs de droit de chasse pour l'achat de pièges.

☛ **Les dégâts occasionnés par l'espèce**

En Ardèche, sur les activités humaines, les dégâts s'élèvent chaque année à plusieurs milliers d'euros. Depuis 4 ans, la FDC a mis en place un document permettant de recenser les nuisances occasionnées par les espèces déprédatrices. Ce document est distribué à tous les piégeurs actifs et sur demande auprès de la FDC.

L'évolution du montant des dégâts de renards est en augmentation constante :

- 2001	→	2 740 euros
- 2002	→	3 948 euros
- 2003	→	4 598 euros
- 2004	→	10 934 euros

Ces montants sont inférieurs à la réalité. Si toutes les personnes sinistrées effectuaient la démarche de remplir un formulaire de déclaration de dégâts, alors les montants seraient considérables. Pour la seule commune d'Empurany, 11 dossiers ont été enregistrés en 2004. Cet exemple permet d'estimer le coefficient de nuisance de cette espèce sur les activités humaines. Le Renard est l'espèce nuisible qui provoque le plus de dégâts (à l'exception du Sanglier).